



## Ratification du traité de Lisbonne

Où en est-on dans les différents pays ?

Plusieurs caractéristiques générales marquent l'actuel processus de ratification du traité de Lisbonne.

D'abord, la question démocratique. Au lendemain du vote du Parlement, Nicolas Sarkozy a expliqué publiquement que la condition pour faire accepter le nouveau traité par les autres partenaires de l'UE était qu'il n'y ait pas de référendum. Ni en France ni ailleurs. Cette crainte de consulter les peuples vise à banaliser la mise à l'écart des citoyennes et des citoyens sur les enjeux européens. Elle ne peut qu'élargir le fossé entre les citoyens et l'Europe, au moment où l'on s'inquiète d'une crise de légitimité. Nous n'avons pu obtenir le référendum, compte tenu des conditions imposées par Sarkozy, mais la stratégie anti-démocratique a pu être déjouée sur plusieurs questions essentielles pour l'avenir. On parlait de « mini traité » mais les gens ont

très vite compris que le nouveau texte préservait l'essentiel de la Constitution rejetée par le référendum de 2005. Les partisans du traité voulaient le faire adopter sans débat réel. Ils n'ont pas échappé à une campagne de mobilisation, dans des conditions particulièrement difficiles, pour poser la question démocratique du référendum, mettant les parlementaires et les forces politiques devant leurs responsabilités. Ainsi le débat européen a été maintenu ouvert. Il va prendre de l'ampleur avec la présidence française et dans la préparation des élections européennes de 2009.

Deuxièmement, c'est cette volonté même d'occulter le contenu réel du traité actuel, dans la continuité libérale et atlantiste des traités précédents, et la poursuite — en contre tendance — d'importantes mobilisations sociales, y compris maintenant dans les



nouveaux pays de l'Union, qui contribue à accentuer la crise de légitimité de l'actuel processus de construction européenne ; une défiance populaire qui peut s'avérer lourde de dangers de récupération par la droite populiste si nous ne parvenons pas à donner un sens à un projet – à un nouveau traité fondateur – portant un modèle social, démocratique, écologique et de sécurité commune au plan européen, tout en partant des réalités nationales.

C'est en tenant compte de ces importantes échéances et notamment celle de la présidence française que le processus de ratification du traité se poursuit avec pour les vingt-sept une échéance impérative à la fin 2008. Six pays ont d'ores et déjà ratifié le nouveau traité par la voie parlementaire : la Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie, Malte, la Bulgarie et la France le 7 février 2008 ; seule l'Irlande – qui y est constitutionnellement tenue – a choisi la voie du référendum.

**Au Portugal**, le Premier ministre José Socrates a annoncé le 9 janvier qu'il choisissait la voie parlementaire pour la ratification du traité alors qu'il s'était engagé, tout comme le PS, en faveur de la procédure référendaire sur le TCE. Malgré le soutien d'une partie de la droite, cette décision fragilise le pouvoir du fait d'une très forte mobilisation sociale contre la politique du gouvernement et les politiques européennes (contre la flexsécurité et pour la défense du secteur public notamment). Le principal syndicat, la CGTP-in, s'est prononcé pour un référendum, tout comme le Parti communiste portugais et le Bloc de Gauche. Les communistes ont engagé une grande campagne d'explication et de mobilisation devant culminer dans les prochaines semaines au moment du débat parlementaire.

**En Irlande**, le gouvernement de centre-droit a décidé de convoquer le référendum, probablement en juin. Malgré les pressions importantes du pouvoir et des principales forces politiques qui lui sont associées, comme les travaillistes, pour décréter qu'il n'y aurait aucune possibilité de renégocier le traité s'il était rejeté par le peuple ; le Sinn Féin, la gauche radicale (Workers party, PCI, extrême gauche) et une partie des Verts, des syndicats ainsi que le mouvement pacifiste, se

prononcent contre le traité, tout comme certains mouvements souverainistes et, pour des raisons totalement opposées, des forces intégristes ultracatholiques. La campagne engagée par le Collectif des organisations de gauche – où chacune des organisations garde son autonomie – est basée sur un rejet de la logique libérale et anti-sociale de l'Union (défense des services publics), de la militarisation (maintien de la neutralité du pays) tout en portant les aspirations populaires à plus de démocratie, au respect des prérogatives de la souveraineté irlandaise dans une Union européenne profondément transformée. L'opinion publique reste pour l'instant indécise.

**Au Royaume-Uni**, après la décision prise par le Premier ministre Gordon Brown de ne pas soumettre le traité de Lisbonne au référendum, les parlementaires ont engagé la discussion sur le traité après avoir, dans un premier temps le 4 mars, rejeté une motion présentée par les conservateurs appelant à l'organisation d'un référendum (311 voix contre 248 ; 29 députés travaillistes ont voté pour, tout comme la quasi-totalité des conservateurs. Les libéraux démocrates en s'abstenant ont fait gagner la motion de rejet du référendum). Dans la foulée, le 12 mars, la Chambre des Communes a donné son accord – avec une plus grande majorité – à la ratification du traité. Le débat se poursuit à la Chambre des Lords.

Gordon Brown est affaibli politiquement mais la droite conservatrice, même si elle s'appuie sur une opinion publique très majoritairement favorable à un référendum et opposée au traité, ne fait pas de la ratification du traité son axe de bataille prioritaire. Elle est, sur le fond, d'accord avec les dérogations obtenues par G. Brown, notamment sur la non application au Royaume-Uni de la Charte des droits fondamentaux. Après le rejet de la motion référendaire, la situation est donc plus difficile pour les partisans d'un référendum. La gauche travailliste et syndicale qui conteste la politique sociale et la dérive militariste de l'UE, tout comme les Verts, l'extrême gauche et les mouvements pacifistes, reste mobilisée contre le traité.

**Aux Pays-Bas**, le gouvernement de centre-gauche a annoncé le 21 septembre 2007 qu'il s'en tiendrait à la procédure parlementaire pour faire ratifier le



nouveau traité. Le premier ministre Balkenende s'est recommandé d'un avis du Conseil d'État qui estime que le nouveau traité n'a pas d'influence sur la constitution néerlandaise et qu'un référendum ne s'impose pas, comme ce fut le cas pour le TCE. Cette décision avalisée par les partis du centre et le Parti travailliste qui sont associés au gouvernement a été contestée par le SP (Parti socialiste des Pays-Bas) qui a rédigé un projet de loi pour rendre possible le référendum. Pour le PS, rien ne justifie que le peuple ne soit pas consulté à nouveau alors que l'essentiel du TCE rejeté en 2005 demeure dans le nouveau traité. Cette proposition présentée au Parlement est soutenue par les Verts et les sociaux-libéraux de Démocrates 66.

**Au Danemark**, le Premier ministre conservateur Rasmussen, qui vient de remporter les élections législatives anticipées, a écarté l'idée d'organiser un référendum. Cette décision a été confirmée par le Parlement danois. La décision du gouvernement, soutenue par l'opposition sociale démocrate est basée sur un avis du ministère de la Justice qui a conclu que le nouveau traité ne constituait pas un transfert de souveraineté supplémentaire par rapport aux traités précédents. Au Parlement, le Parti socialiste populaire, qui a progressé nettement aux dernières élections, et l'Alliance rouge-verte, en recul, se sont opposés à cette décision, tout comme le mouvement de contestation de l'UE et la droite extrême qui – sans participer au gouvernement de Rasmussen – fait partie de la majorité parlementaire. Le gouvernement a décidé d'aller vite pour une ratification parlementaire qui devrait intervenir fin avril. La droite semble même devoir pousser son avantage en annonçant qu'elle serait prête à renoncer aux dérogations qui tiennent le Danemark à l'écart des politiques européennes dans les domaines de la politique monétaire, de la défense, de la justice et de la politique migratoire. Un référendum pourrait être organisé fin 2008 si la ratification du traité de Lisbonne se passe sans complications.

**En Suède**, le gouvernement de droite, tout comme les sociaux-démocrates dans l'opposition, sont décidés à ne pas préconiser la voie référendaire pour ratifier le traité. Le Parti de Gauche, comme les Verts, sont, eux, contre le traité et favorables à une consultation

populaire tout comme, avec des objectifs différents, un mouvement souverainiste comme le Mouvement de Juin. L'opinion publique est très majoritairement favorable à la tenue d'un référendum. Le débat en Suède est alimenté par les pressions exercées par les conservateurs, au pouvoir mais en net recul dans l'opinion, pour remettre à l'ordre du jour la question de l'euro. La question sociale reste très présente (cf. les dernières décisions prises par la Cour de justice européenne concernant l'affaire Laval-Vaxholm). Le débat au Parlement interviendra probablement au début de l'automne. La Suède assurera la présidence de l'Union au deuxième semestre 2009 et participe donc à la coordination des présidences française et tchèque qui se succéderont à partir de juillet 2008.

**En Finlande**, le gouvernement de centre-droit avec le soutien des conservateurs, du Parti social démocrate et des Verts, ne devrait pas avoir beaucoup de difficultés à faire ratifier le traité par le Parlement. Seule l'Alliance de Gauche s'est prononcée pour une consultation populaire (ainsi que le Parti communiste finlandais). À suivre néanmoins le débat sur la question de la PESC (neutralité du pays menacée par une plus grande association aux politiques européennes de défense, liées de plus en plus à l'OTAN).

**En Pologne**, le débat sur la ratification vient d'être relancé par la décision de la droite conservatrice (le parti Droit et Justice de Jaroslaw Kaczynski), désormais dans l'opposition, de peser sur la loi qui autorise le président de la République à ratifier le traité. La droite exige que la Pologne ne se retire pas du protocole obtenu lors de la négociation du traité et qui excluait le pays de l'application partielle de la Charte des droits fondamentaux. Si un compromis n'est pas trouvé au Parlement où une majorité des 3/5 est nécessaire pour que le traité soit ratifié, une nouvelle crise politique pourrait s'ouvrir y compris avec la nécessité pour le gouvernement libéral de Donald Tusk de convoquer un référendum. Les partis de la gauche radicale restent peu influents. Le Parti polonais du travail et des mouvements issus de l'ex-Union du Travail se prononcent contre le traité sur une base non souverainiste.



**En République tchèque**, la ratification du traité est soumise à un examen préalable par le Conseil constitutionnel. Le gouvernement de centre-droit au pouvoir, tout comme l'opposition sociale-démocrate, sont favorables au traité. Le Parti communiste de Bohême-Moravie est le seul parti qui se prononce pour une consultation populaire et contre le traité. À noter dans ce pays, comme dans d'autres pays de l'Est de l'Europe, une montée des mobilisations sociales contre les politiques libérales appliquées par les gouvernements. La République tchèque assurera la présidence de l'Union après la France au premier semestre 2009.

Dans les autres pays de l'Est européen, **la Slovaquie**, les **pays baltes** (Estonie, Lituanie, Lettonie), la ratification par les Parlements ne devrait pas poser de problème, aucune force politique significative à gauche, en dehors du Parti communiste slovaque, ne s'opposant au nouveau traité.

**En Allemagne**, la Constitution ne prévoit pas la ratification des traités par référendum. Le Bundestag a entamé le débat sur la ratification du traité que le gouvernement de coalition entre la droite et le Parti social-démocrate compte boucler à la fin mai. Die Linke, en s'appuyant sur une opinion publique qui souhaiterait être consultée, a déposé un projet de loi au Bundestag autorisant une modification de la Constitution. Die Linke a engagé également une campagne de pétition pour faire soutenir massivement cette exigence d'une consultation populaire et l'ouverture d'un véritable débat sur le traité. Die Linke se prononce également contre le nouveau traité tout comme une partie du mouvement social ; les aspects anti-sociaux et militaristes du traité sont particulièrement mis en cause.

**En Italie**, alors que des élections législatives anticipées auront lieu les 13 et 14 avril, les partis de droite et du centre-droit, tout comme le Parti démocrate de Walter Veltroni, sont favorables au nouveau traité. La Constitution italienne ne permet pas un référendum. La Gauche Arc-en-ciel qui regroupe Rifondazione comunista, le PDCL, les Verts et la Gauche démocratique est divisée sur cette question. Le débat sur le traité et sur les politiques européennes qu'il induit est absent

de la campagne électorale. Le traité sera ratifié par le nouveau Parlement.

**En Espagne**, où un référendum avait été organisé sur le précédent traité et gagné par les partisans du « oui », le traité va être ratifié par le Parlement après les élections législatives du 9 mars remportées par le Parti socialiste. Celui-ci, tout comme la droite, est favorable au nouveau traité et, malgré l'opposition de la Gauche Unie, du PCE comme de la Gauche Unie et Alternative de Catalogne, les questions européennes ont été absentes du débat électoral.

**En Grèce**, le gouvernement de droite de Caramanlis a gagné les élections anticipées du 16 septembre dernier. Mais il a une majorité plus réduite. La droite avait anticipé les élections pour pouvoir mettre en œuvre des réformes impopulaires (notamment concernant la protection sociale et le service public) et qui provoquent d'ailleurs de fortes mobilisations dans le pays. Il s'ensuit une situation politique très instable. Dans ce contexte, la ratification du traité sera soumise au Parlement, probablement avant l'été 2008. La droite et l'opposition socialiste du PASOK sont favorables au traité. Synaspismos et le Parti communiste de Grèce y sont opposés et demandent que les Grecs puissent être consultés. Sans qu'il y ait néanmoins de démarche d'action convergente entre les deux organisations. La question du devenir des Balkans est une des questions les plus débattues.

**À Chypre**, le débat sur le traité et la ratification se fera par la voie parlementaire. La Constitution ne permet pas le référendum. Une importante élection présidentielle a eu lieu le 8 février permettant à Demetris Christofias, le premier dirigeant de l'AKEL (Parti communiste chypriote), de l'emporter. L'AKEL, qui est la première force politique du pays et la seule force politique qui s'oppose au traité, va demander qu'un large débat puisse être organisé dans le pays pour que le peuple puisse prendre connaissance du traité et le discuter avant que toute décision ne soit prise au Parlement.

**En Autriche**, la ratification se fera au Parlement probablement avant l'été. Le gouvernement de coalition entre les socialistes et la droite est très favorable au



traité, tout comme les Verts. D'autres forces très minoritaires, comme le PC autrichien, en liaison avec une partie du mouvement social, contestent le traité, appellent à une consultation populaire et ont engagé une pétition en ce sens.

**En Belgique**, la situation reste très compliquée du fait de la crise politique qui secoue le pays. Normalement, il suffit d'une simple majorité au Parlement pour faire passer le traité et les principales forces politiques, les chrétiens-sociaux, les libéraux, les socialistes et les Verts y sont favorables. Néanmoins, les assemblées régionales doivent donner également leur approbation – ce qui, dans le contexte d'exaspération nationaliste entre les deux communautés (surtout en Flandre où l'extrême droite attise le feu de la partition), peut compliquer le débat.

Des personnalités issues du mouvement social, soutenues par des partis de gauche et d'extrême gauche minoritaires, dont le Parti communiste, ont demandé que le peuple puisse être consulté.

**Au Luxembourg**, le gouvernement de centre-droit avait opté pour la voie référendaire lors du processus de ratification du TCE. Cette fois-ci, la ratification se fera au Parlement. Seuls La Gauche et le PC luxembourgeois s'opposent au traité en tant que forces politiques et demandent un référendum.

### **José Cordon, 25 mars 2008**

Commission « Projets et enjeux européens » du PCF,  
jcordon@pcf.fr

